

Laure BADUEL



Laure Baduel est docteur vétérinaire, Chef d'Unité évaluation des médicaments chimiques, ANMV. Après 28 ans en recherche et développement dans l'industrie pharmaceutique, elle a rejoint en 2016 l'Agence Nationale du Médicament Vétérinaire (ANMV-ANSES) pour prendre la direction de l'Unité d'évaluation des médicaments chimiques. Cette unité est constituée d'experts chargés d'évaluer la qualité, la sécurité et l'efficacité des nouveaux médicaments vétérinaires en vue de l'obtention de leur AMM (autorisation de mise sur le marché) au niveau national ou européen. Dans le cadre des demandes d'AMM à l'échelle de plusieurs pays européens, la procédure d'évaluation des

dossiers soumis est réalisée de façon collégiale entre états membres concernés. La décision finale est le résultat d'un consensus européen.

Au cours des dernières années, l'ANMV a pu ainsi réaliser ou participer à l'évaluation de plusieurs médicaments contre le varroa.

Médicaments apicoles : avantages et obligations.

Plus de dix médicaments disposent aujourd'hui d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) en France pour le traitement de la varroose de l'abeille dont 6 enregistrés au cours des cinq dernières années. Cela traduit les efforts notoires mis en place pour développer l'arsenal thérapeutique et lutter efficacement contre cette maladie. L'obtention d'une AMM nécessite un développement long et coûteux. L'AMM, octroyée par les autorités nationales ou européennes, garantit la qualité pharmaceutique des produits, leur sécurité pour les abeilles, l'environnement, les utilisateurs et le consommateur ainsi que leur efficacité dans les conditions décrites dans la notice. Les exigences requises par les autorités nationales ou européennes permettent de définir les préconisations optimales d'utilisation des produits pour assurer leur efficacité et leur sécurité, y compris vis-à-vis du consommateur (résidus dans le miel). C'est pourquoi il est important de suivre et respecter ces préconisations.

Arsenal thérapeutique actuel et règles de délivrance.

Il existe à ce jour en France 11 médicaments (et 7 substances actives différentes) avec AMM pour le traitement de la varroose de l'abeille. Chacun de ces médicaments a des caractéristiques et des préconisations spécifiques qu'il convient de connaître et respecter car elles garantissent leur efficacité et leur sécurité. La délivrance de ces médicaments est soumise aux règles de délivrance en vigueur pour tous les médicaments et varie selon l'inscription ou non de la substance active sur liste positive.